

## La Charte du bénévole

*Le bénévolat doit être un plaisir et non une contrainte afin de partager au mieux les meilleurs moments avec les personnes en situation de handicap mental.*

**Le bénévole** participe en fonction de ses disponibilités et de son temps.

Le bénévole donne et reçoit beaucoup des personnes qu'il accompagne.

Le bénévole est totalement désintéressé.

Le bénévole rend service, il est libre d'accepter ou de refuser toutes propositions.

Le bénévole suit les consignes de bon fonctionnement et respecte les contraintes des personnes qu'il accompagne.

Le bénévole ne diffuse pas de données confidentielles.

Le bénévole est libre de suspendre son engagement mais il s'engage à prévenir suffisamment à l'avance afin de ne pas perturber l'organisation déjà en place.

**L'association** s'engage à donner au bénévole les informations utiles et nécessaires pour agir dans de bonnes conditions (assurance...).

*Vous croyez aux valeurs que nous défendons,  
Vous voulez rejoindre l'équipe de bénévoles... Nous avons  
besoin de VOUS*

### SECTEUR LE CREUSOT

80 route de Couches  
71670 Le Breuil  
association@pbbs.fr  
03 85 78 75 00

Contactez-nous

### SECTEUR CHALON

M.D.A Espace Jean Zay,  
4 rue Jules Ferry  
71100 Chalon-sur-Saône  
association@pbbs.fr  
09 54 63 49 32